



HAL
open science

De la forêt princière d'Andramasina et de l'environnement. Le souci de l'environnement en milieu traditionnel

Jean-Pierre Domenichini

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Domenichini. De la forêt princière d'Andramasina et de l'environnement. Le souci de l'environnement en milieu traditionnel. *Revue historique de l'océan Indien*, 2014, Histoire et environnement en indianocéanie depuis le XVIIe siècle (La Réunion, Maurice, Rodrigue, Madagascar, Les Seychelles, Mayotte, les Comores), 11, pp.488-501. hal-03249209

HAL Id: hal-03249209

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03249209v1>

Submitted on 4 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De la forêt princière d'Andramasina et de l'environnement Le souci de l'environnement en milieu traditionnel

Jean-Pierre Domenichini
Maître de conférences à l'Université d'Antananarivo
Membre de l'Académie Malgache

Il est normal que l'historien ou l'anthropologue soit aussi, en dehors et en plus de son métier, un acteur dans sa société. Il peut lui sembler aussi normal de parler de son action et de mettre en situation ce qui, aujourd'hui à Madagascar, semble parfois faire partie des secrets de famille, même s'ils sont du domaine public. Et je ne vois ni comment ni pourquoi je résisterais à l'invitation du thème du colloque de cette année. Je ne prétendrai donc pas à une distanciation qui cautionnerait la scientificité – cette pseudo-distanciation qui fait que l'historien ou le sociologue qui traite de religion ou de politique, ne dit rien de ses engagements les plus intimes dans le domaine du religieux ou dans celui de la politique, alors même que sa scientificité en est dès le départ biaisée.

Je vais donc essayer de conter comment Bakoly et moi avons été conduits à nous occuper d'une région – celle d'Andramasina – où la famille est implantée depuis le 18^e siècle. Et de quelle façon cette question de l'environnement fut traitée selon un modèle traditionnel. Pour ce qui est un devoir dans une partie de l'ancienne aristocratie encore dépositaire de la tradition, je parlerai d'abord de ce qui fait l'environnement culturel et historique, ensuite du souci de préserver et conserver certaines forêts anciennes, et enfin de la façon de comprendre l'environnement dans le monde actuel de la production rizicole ou plus généralement agricole.

Un indéniable héritage

Dans l'éducation ancienne, seule celle de la culture globale était donnée d'abondance par les contes, les devinettes et les énigmes qui occupaient ces cours du soir qu'étaient les veillées autour du foyer en attendant que le repas fût prêt¹²⁰⁰. C'étaient de véritables festivals de contes, de devinettes et d'énigmes auxquels donnaient aussi lieu les grands repas qui étaient préparés pour les fêtes comme le *mivoaka itany*¹²⁰¹ ou l'*ala volon-*

¹²⁰⁰ Cf. B. D. Ramiamanana, « Première expérience de la littérature orale merina », in : *Asie du Sud-Est et Monde Insulindien*, V (4), C.N.R.S. / E.P.H.E. 6^e section, p. 31-66. La pratique décrite dans cette expérience n'était pas propre à une famille ou à un milieu d'Imerina. Dans les années 1980, mes étudiants de la périphérie m'apprirent que c'est de la même façon qu'ils avaient appris contes et devinettes.

¹²⁰¹ Lazare Elie Rakotoarison, « Naissance et sortie du bébé hors du nid familial dans le Vakinankaratra », 1970, mis en ligne par le CRESOI en 2013. D'une enquête que je viens de faire dans la région d'Andramasina, il apparaît que le rituel immémorial du *mivoaka itany* – de la « sortie sur la terre » du nouveau-né – n'est plus pratiqué. Le souvenir qui en demeure est lui-

*jaza*¹²⁰². Lorsqu'ils traitent de la genèse du monde, les enfants pouvaient y apprendre les raisons premières du comportement des animaux, mais aussi bien celles des différences sociales. Par exemple, pour un jeune *roandria* antandroy, il lui apprenait que si sa famille avait le privilège d'être *tompon'ny tany* « maître et responsable de la terre », cela provenait du fait qu'un grand ancêtre avait sacrifié ses intérêts personnels pour procurer le bien à l'ensemble des hommes ; il en tirait aussi les principes qui devaient guider son comportement dans la société actuelle. Tout jeune pouvait aussi y apprendre ce qu'était l'idéal du comportement humain : être respectueux des vieilles personnes en les écoutant et en leur venant en aide, être sensible aux malheurs d'autrui et être respectueux de l'ordre hiérarchique et social. Un cadet ou un benjamin qui possédait ces qualités en était récompensé par Zanahary qui, par contre, punissait la prétention de son aîné en le transformant en chien. Le droit d'aînesse à Madagascar est secondaire. Il est des universitaires qui ne l'ayant pas compris, lui accordèrent une rigidité analogue à celle de la loi salique ou à celle du droit d'aînesse dans la noblesse française¹²⁰³.

Plus particulière, l'histoire familiale pouvait apparaître lors des funérailles où l'on faisait l'éloge du défunt à l'usage tant des vivants que des ancêtres qui allaient accueillir le nouveau-venu dans l'au-delà. Le plus souvent, elle n'était pas systématique mais faisait l'objet d'une initiation à l'occasion de visites à la campagne dans le village ou la cité d'origine, à l'occasion aussi bien de la nouvelle d'une naissance, d'un mariage, d'un décès ou d'un *famadihana*. Elle était nécessaire pour connaître les relations sociales – ou le *fihavanana* – dans lesquelles s'inscrivait l'histoire de la famille, ses droits et ses devoirs. Les paroles qui sont dites alors ne forment pas un cours complet avec un ensemble de commentaires explicites. Le haut-contexte¹²⁰⁴ dans lequel il faut les interpréter ne peut intervenir et être connu que beaucoup plus tard. Il en fut ainsi un soir de 1967 où nous résidions de façon plus permanente à Antananarivo et où la grand-mère et la mère de Bakoly nous dirent : « ... *dia mikarakara an'Andramasina hianareo mivady* – ... vous, les deux époux, vous vous occuperez d'Andramasina ». C'était là où, dans leur jeunesse, Bakoly et ses frères et sœurs allaient en vacances, conduits par leurs grands cousins. Ils y mangeaient à Antenimbe chez

même fortement marqué par les idéologies occidentales qui ont influencé Madagascar depuis le 19^e siècle.

¹²⁰² G.-S. Chapus, « La première coupe de cheveux », *Bulletin de Madagascar*, n° 38, août 1951, p. 18-23. – Une enquête récente dans la même région fait apparaître le maintien de ce rituel de la dation du nom qui fait entrer l'enfant dans l'humanité. Cf. J.-P. Domenichini, « La première coupe de cheveux : histoire et philosophie d'une institution austronésienne », *Amboaran-dahatsoratra atolotra ny Prezida Marcel Razanamparany mivady*, Mémoires de l'Académie Malgache, LIX, 2013.

¹²⁰³ Par exemple, F. Raison-Jourde, *Bible et pouvoir à Madagascar au XIX^e siècle*. Paris : Karthala, 1991, p. 79.

¹²⁰⁴ Sur ce concept, cf. Øyvind Dahl, *Signes et significations à Madagascar. Des cas de communication interculturelle*. Paris : Présence Africaine, 2006, 309 p.

Benandrasana, un serviteur-courtisan (*tandapa*) de l'ancienne seigneurie d'Andramasina.

Ce fut par la pratique que nous apprîmes à nous occuper d'Andramasina. Chaque année en juin, la mère de Bakoly nous conduisait à l'hôpital d'Andramasina porter des langes et des vêtements pour les enfants nés ou à naître au cours de la saison froide ; cela dura jusqu'à cette année où nous ne trouvâmes plus d'accouchées à l'hôpital et où nous apprîmes que les sages-femmes, retrouvant le rôle des matrones *reninjaza*, avaient fait de leur fonction une clientèle privée et assistaient aux accouchements de leurs patientes à leurs domiciles. Elle nous conduisait aussi assister au culte que, par rotation annuelle, organisaient les paroisses protestantes d'Andramasina, d'Ambohitrandraina et Ambohimarina. Pour ce culte annuel appelé *vokatra*, les paroissiens de la campagne apportaient des produits de leurs récoltes qui, pour financer les activités de la paroisse, étaient vendus aux enchères aux *zanak'ampielezana*, les paroissiens de la diaspora urbaine. Début janvier 1972, elle nous conduisit aussi à Andramasina pour y accueillir Philibert Tsiranana, alors candidat à l'élection présidentielle. Comme beaucoup d'autres, j'eus droit à une poignée de mains de Tsiranana, et le soir, droit également à paraître aux informations de la télévision. Comme pour beaucoup, il ne s'agissait pas de soutenir une candidature mais d'honorer le chef de l'Etat. Le lendemain, mes étudiants de l'Institut Pédagogique me demandèrent si j'étais membre du Parti Social-Démocrate¹²⁰⁵, le parti du président ! Je ne l'étais pas.

Il arriva que la paroisse protestante d'un village de l'Avaradrano sollicite notre aide. Avant de faire quoi que ce soit, nous posâmes la question : que devons-nous faire ? La réponse fut simple. Il n'y avait rien à faire, car par renoncement à un héritage, nous n'y avions plus de terre : *izay tsy manana tany, tsy manana adidy*, nous fut-il précisé. Seule la possession d'une terre implique des devoirs. Avec la notion d'*adidy*, de devoir, s'occuper d'Andramasina prenait une assiette plus consistante, puisque nous y avions terres, maison et tombeau(x). Au concept de *mikarakara* « s'occuper de » est attaché une connotation significative : « être chargé de ».

Nous finîmes aussi par comprendre que l'occupation qui nous était confiée était en fait une solution de rechange au programme prévu antérieurement. Quand la jeune docteure Ralivao Marthe d'Andramasina épousa le jeune docteur Ramiaramanana Louis de Gonzague d'Ambohimalaza, le contrat oral de mariage avait décidé que deux enfants – *zaza ampy mihira*, des enfants en nombre suffisant pour jouer ensemble, et de préférence une fille et un garçon – resteraient dans leur famille maternelle, alors que les autres enfants entreraient dans la famille de leur père¹²⁰⁶. Selon

¹²⁰⁵ Le P.S.D. était membre de l'Internationale Socialiste. Les Français, membres de la S.F.I.O. ou ensuite du P.S., étaient membres de droit du parti malgache.

¹²⁰⁶ Dois-je préciser ici que contrairement à l'idée reçue, le mariage dans ce milieu n'interdit pas à la femme d'épouser un homme qui, dans la hiérarchie, lui serait inférieur et que tout mariage

la coutume malgache, ces deux enfants avaient reçu des noms choisis dans le patrimoine des noms de la famille maternelle, alors que les suivants, sur le modèle français, avaient reçu le nom de leur père. Ces deux enfants qui auraient dû s'occuper d'Andramasina, avaient pratiquement fait leur vie dans le village de leur père. D'où la solution qui nous engageait. C'était un héritage auquel on ne pouvait renoncer, sauf à rompre totalement avec la famille. *Didin-drazana, tsy azo ovàna* – les décisions auxquelles les ancêtres n'ont rien changé, deviennent définitives –, est un principe admis par le droit malgache.

Restauration de l'environnement historique

L'un des soucis de la famille maternelle de Bakoly – de sa grand-mère Ravaomanana, de sa mère Ralivao Marthe et de son oncle maternel Randrianarisoa Charles – concernait les tombeaux d'Antampon'Andramasina et d'Ambohimanjaka. A la différence de la noblesse française qui possède des châteaux, l'aristocratie en Imerina possède des tombeaux qui, mieux que des registres d'état-civil et mieux encore que le cabinet des généalogies du château de Versailles sous la monarchie absolue, lui donnent les éléments et les étapes de sa généalogie et de sa parenté. Les châteaux ont pu être vendus, ou abandonnés et ruinés, voire détruits, comme il en fut parfois décidé par les tribunaux révolutionnaires. Les tombeaux de l'aristocratie en Imerina ont une permanence beaucoup plus grande. Ils ne pouvaient être vendus¹²⁰⁷. Leurs habitants, qui y résident pour l'éternité, ne pouvaient les abandonner, d'autant plus que normalement les ancêtres qui y étaient introduits ne pouvaient en sortir, même temporairement – ce qui interdisait d'y organiser des transferts et des *famadihana*. Si pour une raison ou une autre, il était prévu que la personne que l'on allait introduire dans un tel tombeau n'y serait qu'en visite (*mivahiny*), un discours devait donc préalablement l'annoncer. Le transfert prévu ne pouvant être une fête de *famadihana*, ne serait qu'un simple *famindrana*, une simple translation.

Dans la haute aristocratie, les tombeaux sont chapeautés par des maisons froides (*trano manara*) ou saintes (*trano masina*). Celles des tombeaux d'Andramasina et d'Ambohimanjaka avaient été détruites sur l'ordre des officiers français au moment de la conquête, comme elles le furent aussi sur les tombeaux d'Iharanandriana à une vingtaine de kilomètres à l'ouest. La République voulait faire disparaître les signes les plus visibles des privilèges de la haute aristocratie. Le retour de l'Indépendance, nous disait-on, devait donc permettre de les rétablir. La famille nous demandait de nous en occuper. Comme nous envisagions une restauration à l'identique et

« ferait monter » la femme (*mampiakatra*) ? Dans le cas du mariage des parents de Bakoly, c'est sa mère qui avait « fait monter » son père, comme elle nous l'expliquait en présence de son mari.

¹²⁰⁷ Dans le droit du 19^e siècle, était déclaré nul et non avenu tout acte de vente d'un tombeau : le vendeur aurait alors perdu tout droit sur le tombeau et l'acheteur la somme d'argent qu'il aurait engagée.

dans les matériaux et les rituels de la construction initiale, il nous fallut mener une enquête approfondie d'abord auprès des octogénaires qui avaient été éduqués au *Lapa* – au Palais – au temps du Royaume, puis par la suite, au lendemain de la proclamation du socialisme, auprès des traditionnistes manendy de la région¹²⁰⁸.

De l'ensemble des enquêtes, il apparaissait bien que dans ces marches méridionales de l'Imerina, les *andriana* de la région avaient conservé les coutumes de leurs ancêtres zafirambo de la forêt tanala. Ralaniboahangy, fille aînée d'Andrianonindanitrantany, *mpanjaka* de Vohitrarivo sur l'Onive tout au nord du pays tanala, avait été installée à Andramasina, puis à Ambohimanjaka par Andriamasinavalona dont elle était la neuvième épouse. Les petites maisons qui surmontaient les tombeaux n'avaient pas été construites en *ambora* (*Tambourissa sp.*) comme celles de l'Avaradrano dans une région déjà largement déforestée, mais en bois de *nato* rouge (*Labramia sp.*) comme celles de la forêt et des régions voisines. On les appelait aussi bien *trano mena*, maison rouge ou maison du pouvoir. De même, à la différence des maisons analogues dans le Ventre de l'Imerina, elles étaient aussi dotées d'une fenêtre et de son volet (*varavaran-koaka*) au coin nord-est sur sa façade est. Quant à la disposition des corps à l'intérieur du tombeau à Ambohimanjaka, les hommes sont sur les lits de pierre du côté nord et les femmes de même du côté sud. Cette séparation qui interdit de rassembler deux époux dans un même linceul, comme il est fréquent de le faire en Imerina, est-elle une contrainte propre imposée aux grands *andriana* ou, à Ambohimanjaka, le respect de la séparation des genres dans la coutume des tombeaux zafirambo ? Seule une enquête générale sur les tombeaux des grands *andriana* en Imerina pourrait donner une réponse correcte à cette question encore sans réponse.

Des photographies de la fin du 19^e siècle permettaient de retrouver les dimensions exactes de ces petites maisons. Ce fut une longue quête que Bakoly mena finalement en pays zafimaniry où elle retrouva les descendants des charpentiers qui avaient construit en 1837-1838 la *trano manara* du tombeau d'Andriantsolo et de ses descendants, vers 1858 la *trano masina* du tombeau de Ramanjaka¹²⁰⁹, fils d'Andriantsolo, et de sa femme Ranoro, et sous le règne de Ranavalona II la *trano manara* du tombeau de Rasoamanjaka, fille de Ramanjaka, de son mari Rafaralahy-

¹²⁰⁸ Sur la rencontre avec Randriana, *mpitantara* manendy descendant de Raindongàlika de Tsidingana, cf. B. D. Ramiamanana et J.-P. Domenichini, « Regards croisés sur les Grands Sycomores, ou : L'armée noire des anciens princes d'Imerina », in : *Cheminelements, Asie du Sud-Est et Monde Insulindien*, XI (1-4), 1980, p. 55-95.

¹²⁰⁹ Seuls les anciens souverains ont droit à une *trano masina*, les princes n'ayant que des *trano manara*. C'est par une forme de dédommagement que Ranavalona I^{er} accorda, sur le tombeau qu'elle lui fit construire, une *trano masina* à Ramanjaka qu'elle avait fait exécuter par erreur. Elle déclara aussi que le tombeau serait fermé (*fasana takona*) : sur le modèle des tombeaux des anciens souverains, seuls Ramanjaka et sa femme Ranoro y auraient l'honneur de pouvoir devenir vazimba.

Tsimatahotrady¹²¹⁰ et de ceux de leurs descendants que Rasoamanjaka n'avaient pas rejetés et donc écartés de toute succession à Andramasina.

C'est donc à l'identique, en bois de *nato* et sans quinquillerie d'aucune sorte, que furent reconstruites les grandes maisonnettes des tombeaux de Ramanjaka et de Rasoamanjaka. Il n'en fut pas de même de la *trano manara* du tombeau d'Andriantsolo. Car notre programme suscita des réticences et des oppositions. Des réticences de parents proches qui, dans une République marquée par le socialisme, souffrent d'avoir à reconnaître et à supporter la place élevée de leurs ancêtres dans la hiérarchie ancienne. Des oppositions de parents éloignés – sans tradition familiale autre qu'un souvenir de grandeur mais soucieux aussi de l'utiliser pour se faire élire à de futures élections dans le régime républicain ou pour faire valoir des droits dans l'éventualité d'une restauration – qui n'ont qu'une culture malgache de pacotille recueillie auprès de charlatans qui généralisent des éléments de ce qui fut de la seule culture du peuple. Par exemple, il en fut ainsi de l'utilisation que nous fîmes du *nato*. L'on nous opposa que ce bois aurait attiré la foudre et qu'il ne fallait donc pas l'employer. Or ce bois est l'un de ceux dont les *andriana* se réservaient l'usage pour leurs maisons et la charpente de leurs toitures. La croyance populaire concernant ce bois était le moyen par lequel les *andriana* assuraient leur prérogative : les non-*andriana* qui auraient utilisé le *nato* pour la construction de leurs maisons auraient été les seuls à risquer d'attirer la foudre.

D'autres oppositions tenaient aussi à d'anciennes blessures non encore cicatrisées. Mécontente du comportement de son fils, Rasoamanjaka déshérita les enfants de celui-ci : « Qu'ils se fassent enterrer dans la tombe et le village de leur mère ». Elle fit même enregistrer dans les registres de la justice sa décision qui fut validée par les tribunaux du 20^e siècle. Ils ne devaient pas recevoir d'héritage foncier à Andramasina. Trois générations plus tard, ceux qui réussirent dans leurs études ont fini, parfois contre leur gré, à admettre la décision ancestrale, alors que les autres, accusant les parents naturels de sorcellerie et avec l'appui de candidats politiciens, inventent toujours aujourd'hui des raisons de les traîner en justice, même si les tribunaux leur donnent toujours tort.

Ce sont ces parents politiciens qui ont reconstruit la *trano manara* du tombeau d'Andriantsolo, mais soucieux d'être purement merina et de faire oublier tout autre ascendance, ils l'ont faite comme dans le Ventre de l'Imerina en bois d'*ambora* – un bois plus facile à trouver, plus facile à travailler et donc moins coûteux. Ce n'est pas une restauration à l'identique : la maisonnette est plus petite et plus haute que celle qu'elle est censée remplacer. Dans la disposition primitive, la *trano masina* dont Ranavalona I^{re} avait honoré le tombeau de Ramanjaka, était plus haute que la *trano manara* du tombeau d'Andriantsolo. Les descendants de ce dernier semblent de façon

¹²¹⁰ C'est le nom qui lui est donné dans la famille. Dans les archives de la justice royale, cet Andriambaventy est appelé tantôt Ratsimatahotrady, tantôt Andriantsimatahotrady.

posthume contester l'inégalité instaurée par la reine. Comme le constate la sagesse populaire : *ady fanjakana, tsy mety ho vitany*. Les procès pour une seigneurie n'ont jamais de fin.

Conservation de la forêt princière

Un autre des soucis de la famille concernait la petite forêt d'environ sept hectares qui entoure le site d'Antampon'Andramasina et domine la cascade de Tsimanatimindrana¹²¹¹ sur la Sisaony. Les recherches de France Rakotondrainibe ont prouvé qu'autrefois, la même forêt couvrait l'Imerina d'Andasibe dans la région de Moramanga à l'est de l'Imerina, jusqu'aux forêts reliques d'Ambohitantely au nord-ouest de l'Imerina sur la route de Majunga. Bien que déjà largement déforestée au 19^e siècle, l'Imerina conservait dans ses rituels le souvenir d'une culture vivant en symbiose avec la forêt où l'on pouvait trouver nombre de plantes auxquelles Zanahary avait donné un efficace particulièrement puissant. Même si la connaissance n'en était plus générale, tous ceux qui allaient en forêt avaient une culture forestière définissant la nature des arbres selon leurs qualités entre *hazon'andriana* (arbre d'*andriana*) ou *hazo mena* (arbre rouge) et *hazom-bahoaka* (arbre du peuple) ; ils savaient aussi les paroles et les rites par lesquels ils obtenaient de la forêt le droit d'y prélever des arbres¹²¹². Quand ils connaissaient les vertus médicinales des plantes et les utilisaient pour soigner leurs patients, il leur était reconnu la qualité d'*ombiasy* et de devin-guérisseur ou, dirait-on aujourd'hui, de tradipraticien ou de tradithérapeute.

Témoin relique de l'ancienne forêt primaire, la forêt princière d'Andramasina n'est pas unique en Imerina. Toutes les collines sacrées étaient entourées d'une forêt sacrée (*ala masina*) plus ou moins étendue. Celle qui entourait Anjalamanga, avant qu'elle ne devienne Antananarivo, couvrait la majeure partie de ce qui est la Haute-Ville actuelle ; la croissance de la ville l'avait fait disparaître. Le modèle emblématique en est le site d'Ambohimanga qui, avec sa forêt, a été inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Autre site royal qu'avait édifié Ranavalona I^{re}, celui de Tsinjoarivo et de sa cascade d'Andriamamovoka sur l'Onive dont la forêt a quasiment disparu à l'époque socialiste. Le site d'Antsahadinta est aussi bien connu en raison de sa proximité avec Antananarivo et de sa valorisation par les originaires du lieu, et pour les mêmes raisons à quinze kilomètres à l'est d'Antananarivo, le site d'Ambatomanoïna¹²¹³ qui donna trois des quatre reines qui régnèrent au 19^e siècle. Il y a une trentaine d'années, les collines

¹²¹¹ Tsimanatimindrana « Qui ne rend pas ce qu'elle emprunte » est un des noms de la Mort dans plusieurs régions de la Grande Ile.

¹²¹² Martin Ralaihary, *Arbres et pierres levées dans l'Ankay d'après les sources orales et matérielles*, Maîtrise en ethnoarchéologie, Antananarivo, UER Histoire, 1993, 150 p.

¹²¹³ J.-P. Domenichini et M. D. Ramiaramanana, *Ambatomanoïna, haut-lieu de l'Imerina*. Maison d'Ambatomanoïna, 2013, 9 p.

princières de Fanongoavana, quand David Rasamuel en fit l'étude¹²¹⁴, et de Vohitrarivo sur l'Onive avaient encore leur belle robe forestière. D'autres collines avaient conservé des lambeaux de forêt comme Ambohidroandriana et Babay dans le Vonizongo¹²¹⁵ et comme Ambohimalazabe à treize kilomètres à l'est de la capitale. D'autres collines sacrées comme Alasora, Ilafy et Namehana ont en fait perdu la forêt qu'elles conservaient encore au 19^e siècle.

Sans en être propriétaire, la famille se sentait responsable de la forêt d'Andramasina. *Alan-dapa* comme d'autres en Imerina, elle était une forêt princière parce qu'elle était attachée à la seigneurie d'Andramasina, comme lui étaient aussi attachés des rizières (*tanimbary*) et des terrains de culture (*tanimboly*) – des biens dont le seigneur ne pouvait disposer : il les recevait au moment de sa prise de fonction et les laissait intacts à son successeur après son décès. La forêt était en quelque sorte la pharmacie de la principauté et, à ce titre, fut entretenue par les seigneurs du lieu. Tous les sept ans, dans l'année du Vendredi (*taon-jomâ*), le seigneur d'Andramasina, accompagné de douze hommes – signe de sa pleine suzeraineté – partait dans la forêt de l'est pour y collecter les rejets et plants destinés à maintenir la biodiversité de la forêt. Avec la colonisation, elle était devenue forêt primaire domaniale et ne pouvait être donnée en concession selon une décision de justice en date du 5 mars 1959, ce qui lui conservait son caractère de bien indisponible. A cette époque, Andramasina étant un lieu d'excursion pour les Tananariviens, la famille y avait établi un chemin de promenade et construit un petit chalet pour les promeneurs.

Le socialisme de la Deuxième République, qui confia la gestion des forêts aux communautés de base (*fokontany*), mit institutionnellement en place le développement du syndrome de l'île de Pâques et l'accélération de la déforestation de la Grande Ile. La grande forêt qui s'étendait à perte de vue de part et d'autre de la route qui menait d'Andranovorivato à la montagne de la Table avant Tuléar, a cédé la place à une savane s'étendant elle aussi à perte de vue. A cette époque où, pour la défense des richesses naturelles, la ministre de la Culture Gisèle Rabesahala interdisait l'exportation des cannes en *manjakabetany*, il suffisait de regarder les sacs de charbon de bois à Andranovorivato pour y constater la présence de nombreux morceaux de ce bois prêts à alimenter les foyers des habitants de Tuléar.

La forêt d'Andramasina n'échappait pas au risque du pillage et de la destruction. Notre oncle, Randrianarisoa Charles, nous avait conduits pour rencontrer le sous-préfet d'un nouveau genre – il avait été élu président de la sous-préfecture (*fivondronana*) – et nous plaindre des dégâts causés dans la forêt. Devant l'inefficacité de nos plaintes – sans doute voulait-on nous signifier que c'était un effet normal de la lutte de classes – nous revînmes lui

¹²¹⁴ D. Rasamuel, *Fanongoavana : une capitale princière malgache du XIV^e siècle*. Andorre : Collection Peuples du Monde (Série Archéologie, 1), 1988, 255 p.

¹²¹⁵ A. Rafolo, *Le Vonizongo ancien. Étude des sources orales et archéologiques*. Antananarivo, Université de Madagascar (mémoire de maîtrise), 1981, 387 p.

faire des remontrances et lui signifiâmes qu'un beau *zahana* (*Phyllarthron madagascariensis*) venait d'être coupé. Il nous assura qu'il allait prendre les mesures pour protéger la forêt. Obséquieuses, il ne fallait pas accorder à ces assurances plus qu'elles ne valaient : on apprit peu après que d'un autre *zahana* qui venait d'être coupé, cet élu avait obtenu un beau mortier (*laona*) pour piler son paddy. Même le chalet fut cannibalisé ; charpente et briques partirent vers d'autres emplois.

Avec le retour d'une forme d'Etat de droit, « s'occuper » de la forêt redevint possible. Devant l'étendue des dégâts et les impératifs des principes de conservation des aires naturelles, Bakoly commença par envoyer un neveu ingénieur forestier¹²¹⁶ suivre des stages avec des responsables de l'ANGAP (Agence Nationale de Gestion des Aires Protégées) d'abord dans l'aire de Ranomafana entre Fianarantsoa et Mananjary, puis dans la région de Tuléar dans la réserve de Zombitse-Vohibasia. Elle rassembla dans la famille ceux qui étaient sensibilisés aux problèmes de la forêt, susceptibles de contribuer bénévolement aux travaux ou au financement des activités à entreprendre et soucieux de « s'occuper » de la forêt et plus généralement de « s'occuper » d'Andramasina. Suivant la loi du 3 octobre 1960, l'association Avotr'Andramasina¹²¹⁷ fut légalement déclarée le 13 juin 2001 et virtuellement reconnue comme ONG en 2003.

Pour être bref, disons que la vocation historique de la belle région naturelle d'Andramasina a été mise à mal par trois décennies de laisser-aller qui se sont ajoutées aux destructions naturelles (cyclones et vieillissement) et que la solution de facilité qu'avait choisie la Coopération suisse (eucalyptus et pins) n'a pas compensé les destructions de trois décennies d'incurie administrative et politique. Avotr'Andramasina s'est donc proposé, dans l'un des *fivondronana* les moins avancés du pays :

- de contribuer, au bénéfice de l'ensemble de la population et des générations futures, à la mise en place des conditions d'utilisation pérenne de ressources naturelles renouvelables, les seules susceptibles d'inverser le processus conjoncturel de paupérisation à l'œuvre dans la plupart des régions les moins avancées de Madagascar ;
- de contribuer à lui rendre, en les réhabilitant et en les développant, les richesses écotouristiques qui ont fait sa réputation et, par cette orientation, de permettre la création de nouvelles activités et d'emplois susceptibles d'inverser le processus de paupérisation.

La forêt n'était donc pas le seul souci de l'association, mais elle y occupait une place privilégiée pour « la préservation, la restauration et la valorisation du patrimoine environnemental, en vue de rendre possible

¹²¹⁶ Titulaire d'un DEA de l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques, Université d'Antananarivo.

¹²¹⁷ Développement de l'acronyme : *Asa Vadidrano Omban'ny Teraka ho Reharehan'Andramasina*. Et en français : *Actions de Viabilisation par des Originaires de Travaux pour la Renaissance d'Andramasina*.

l'avènement de nouvelles activités génératrices de revenus, en particulier par l'intermédiaire de l'écotourisme »¹²¹⁸. Dès 2001, il a fallu s'opposer au début du démembrement de la forêt. Profitant de la solidarité, voire de la complicité, des militaires, un descendant d'Andriantsolo, général à la retraite, allait obtenir en concession une partie de la forêt pour y établir une buvette et commençait sa « mise en valeur » par l'envoi d'un bulldozer qui a aplani le petit fossé du sud du site. Il fallut toute l'autorité de Bakoly, présidente d'Avotr'Andramasina mais aussi vice-présidente de l'Académie Malgache, pour que son intervention auprès du Directeur Général de Domaines, du Ministre des Eaux et Forêts et des autorités administratives puisse faire échouer le projet.

L'essentiel du travail depuis cette date consista à éliminer les arbres allochtones (pins et eucalyptus plantés sur les marges) ainsi que les pestes végétales et les lianes qui étouffaient et empêchaient la croissance des sauvageons, rejets et rémanents d'essences déjà existantes, à créer des pépinières pour produire des plants d'arbres endémiques, à collecter des sauvageons dans la forêt de l'Est et à les acclimater par un séjour en pépinière avant de les transplanter définitivement. Il ne s'agissait pas d'en exploiter les bois, mais bien, après les dégâts de la période socialiste, de conserver ce qui restait de la forêt, de la réhabiliter et de la régénérer. L'inventaire de la flore avait été commencé par un tradipraticien et l'ingénieur agro-forestier de l'association. L'étude complète de la forêt fut faite par une étudiante de l'ESSA pour son mémoire de fin d'études d'ingénieur¹²¹⁹, ce qui fait que l'association dispose d'un outil complet pour gérer cet espace et que la forêt princière d'Andramasina est sans doute la mieux connue des forêts princières d'Imerina.

Tous ces travaux avaient été faits en accord avec l'administration. En 2004, le Ministère de l'Environnement envisageait déjà de nous transférer la compétence pour la gestion de la forêt. En 2008, le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et du Tourisme a décidé de nous transférer cette compétence de façon provisoire, en utilisant les dispositions d'un texte législatif en cours de conception¹²²⁰. Le texte n'ayant pas encore vu le jour, le provisoire est amené à durer.

Ajoutons, pour finir, qu'il y a dans la région des richesses patrimoniales autres que la forêt princière. Un premier inventaire sommaire de ce patrimoine avait été établi en 1976-1979. Il a été complété par toute une

¹²¹⁸ Extrait de l'article 2 des statuts de l'association.

¹²¹⁹ Njaratiana Ralisoa, *Proposition d'un plan de gestion en vue d'un aménagement écotouristique d'un vestige de forêt naturelle d'Antampon'Andramasina, région Analamanga*. Université d'Antananarivo ESSA, 2011, XII+100+XIX p.

¹²²⁰ La convention provisoire de partenariat entre le Ministère de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme et l'ONG (Convention n° 143/08/MEFT/SG/DREFT.ANLG) a été signée le 2 septembre 2008.

série d'enquêtes menées par les lycéens d'Andramasina depuis 2005¹²²¹. Avotr'Andramasina a aussi entrepris une opération de reboisement du sommet d'Ambohimanjaka pour améliorer la retenue de la nappe phréatique qui alimente en eau la bourgade d'Andramasina.

L'exception environnementale malgache

La famille, ai-je dit, avait des terres à Andramasina. L'imagination ne doit rien exagérer. Si ses biens fonciers personnels avaient peut-être été importants avant la conquête, la législation coloniale¹²²² estimant que la reine étant *tompon'ny tany* en était propriétaire selon le droit romain, alors qu'elle n'en était que maître (*tompo*) et responsable, avait exproprié de fait tous les propriétaires de terres héritées, ceux que le droit ancien disait être les *tompon-tanindrazana* « maîtres des terres des ancêtres ». Les procédures de bornage et d'immatriculation obligeaient les propriétaires à racheter leurs terres au gouvernement colonial et obligent toujours aujourd'hui à racheter leurs terres au gouvernement républicain. On comprend que les propriétaires citadins aient le plus souvent limité l'immatriculation et le bornage aux seules rizières.

Ces terres sont évidemment cultivées par des paysans. Pour éviter les délires idéologiques de quelques lecteurs qui imagineraient une foultitude autrefois d'esclaves et aujourd'hui de leurs descendants perpétuant le système de la rente foncière¹²²³, je dois dire qu'autant qu'on s'en souvienne, la famille n'a jamais eu d'*andevo* ou de « sujets privés »¹²²⁴. Les *andriana* qui exerçaient un pouvoir seigneurial et avaient donc un *fanjakana*, étaient servis par des personnes libres. Il était admis que, s'il pénétrait dans un rova royal ou seigneurial, l'*andevo* devenait libre et sujet du souverain. Rakotondradama, qui n'avait pas de seigneurie en propre et vivait de la cassette royale de sa mère, possédait des *andevo*. Quand il devint roi sous le nom de Radama II en 1861, il libéra ses *andevo* parmi lesquels étaient

¹²²¹ Ces enquêtes sous le titre de *Lovantsofina sy tadidivava navelan'ny razana teto Andramasina*, sont déposées au Lycée d'Andramasina, à l'Académie Malgache et aux Archives Nationales à Antananarivo.

¹²²² Antérieur à l'annexion, le texte fondamental posant que « le sol du royaume appartient à l'Etat », fut pris par la reine Ranaivalona III le 9 mars 1896 au temps du protectorat, Hippolyte Laroche étant résident général. Cf. Rafanoharantsoa, « Ireo fampiatohana Zo fananantany eto Madagasikara sy ny fanavaozana hampiharina », *Bulletin de l'Académie Malgache*, LXXXV/2, 2006 (2011), p. 9. Au *Journal Officiel*, le texte est explicite : « Moi, Ranaivalona Manjaka II, ayant succédé au titre de mes ancêtres, et sous la puissance de la République Française, reine de Madagascar, je promulgue la loi suivante sur la propriété foncière indigène ». C'est moi qui souligne.

¹²²³ Comme il apparaissait dans les propos de Janine Ramamonjisoa, la « rente foncière » fut la tarte à la crème de l'enseignement de la sociologie au temps du socialisme ratsirakien.

¹²²⁴ Sur cette notion, cf. par exemple, J.-P. Domenichini et B. D. Ramiaramanana, « "L'esclavage" dans la société malgache », in : G. Condominas (dir.), *Formes extrêmes de dépendance. Contributions à l'étude de l'esclavage en Asie du Sud-Est*. Paris : Éditions de l'EHESS, 1998, p. 399-410.

quelques Masombika. Lors du Bicentenaire de 1789, la science coloniale à tradition jacobine voulut, dans un colloque à Antananarivo, y voir l'heureuse influence des idées de la Révolution Française, alors que la décision du nouveau roi était simplement conforme aux anciennes conventions qui réglaient le pouvoir royal ou seigneurial des *andriana*¹²²⁵. Dans la famille, on se souvient d'une gamine à l'ascendance hova qui, à sa naissance, avait reçu deux *andevo*. Elle les avait affranchis, quand elle s'était mariée, après avoir été adoptée au tombeau des ancêtres de son promis et, de ce fait, devenue *andriamasinavalona*¹²²⁶.

Quand les paysans ne sont pas eux-mêmes propriétaires de leurs terres, ils cultivent celles des citadins selon une forme de métayage. Tous les travaux leur incombent, du labourage à la récolte en passant par le repiquage et le sarclage. La récolte finie et le grain une fois sec, ils estiment ce qui revient au propriétaire et qui correspond idéalement au tiers de la récolte selon la règle la plus générale. Le propriétaire est alors appelé pour recevoir sa récolte de riz. Généralement, le propriétaire pense que ce qu'il reçoit est une portion bien congrue. Il fonde ses espoirs sur les nouvelles techniques qui devraient augmenter la production et, quand il vient prendre sa part de grain, incite les paysans à participer aux stages de formation que les services de l'agriculture organisent de temps à autre dans les chefs-lieux de sous-préfecture. Au moment de la récolte, la presse médiatise quelques succès rizicoles dans des espaces très délimités. Le public ne constate pas que ces méthodes mirifiques entraînent une augmentation de la production. Et, dans les conversations, l'on en revient aux poncifs de l'époque coloniale soit avec la paresse du paysan malgache soit avec la prégnance d'une tradition technique réfractaire à tout progrès.

Sachant qu'il y a plus de soixante ans la production dans les plaines autour d'Antananarivo était de trois à cinq tonnes à l'hectare sur des bonnes rizières labourées, fumées et repiquées¹²²⁷, et ayant vu il y a quarante ans les techniques traditionnelles produisant six tonnes à l'hectare, il nous semblait surprenant que la production moyenne à l'hectare en riziculture paysanne soit estimée à deux tonnes. Nous avons donc décidé de prendre les dispositions nécessaires pour savoir ce que produisaient réellement nos terres. Nous avons donc contrôlé la moisson, avons battu le grain et l'avons partagé, n'en

¹²²⁵ J.-P. Domenichini, « Le règne de Radama II : un règne sous le signe de la Révolution? », in : G. Jacob éd., *Regards sur Madagascar et la révolution française* (actes du colloque d'Antananarivo, 5-6 juin 1989). Antananarivo : CNAPMAD, p. 97-109. Les jacobins de l'université me reprochèrent de n'avoir pas « choisi d'intervenir pour la célébration du Bicentenaire ». Ma conclusion, écrivait F. Raison-Jourde à G. Jacob, « priv[ait] le sujet de sa raison d'être ». J'aurais dû m'abstenir si je n'étais pas décidé à célébrer la Révolution française par les heureux effets qu'elle aurait eus sur la politique de Radama II ! Lors de la publication des actes du colloque, ce scandale français monta, m'a-t-on assuré, jusque dans le bureau du Président à Iavoloha.

¹²²⁶ Pour la procédure d'adoption dans le Boina et en Imerina, cf. J.-P. Domenichini, « Le bœuf et le mariage sakalava », *Ambario*, I (4), 1978, p. 401-403.

¹²²⁷ Paul Chauffour, « L'agriculture. Grains et féculents », in *Madagascar et Réunion*, Marcel de Coppet éd. Paris : Encyclopédie de l'Empire Français, 1947, vol. I, p. 288.

gardant par devers nous que le tiers. Il apparaissait alors que la production à l'hectare était de l'ordre de 1,250 tonne et même que certaines des parcelles donnait des épis creux ou vides (*poakaty* ou *akofa*). Il fallait redonner vie à ces terres qui étaient épuisées. Ce que nous fîmes avec du fumier de ferme et du guano et des labours ameublissant la terre sur soixante centimètres de profondeur. Nous renouvelâmes les semences par une variété sélectionnée de riz rouge malgache. Dans une forme d'économie solidaire réactivant d'anciens liens sociaux et pour compenser nos dépenses, nous avons décidé de partager la production de paddy par moitié et, pour le chaume du riz, un tiers pour le cultivateur et deux tiers pour le propriétaire investisseur. Dans une première étape l'année suivante, la production de paddy avoisina les trois tonnes/hectare et la part revenant au paysan augmenta donc en poids¹²²⁸.

Il nous est apparu qu'il n'y avait pas « une » riziculture traditionnelle, qu'autrefois il y avait une multiplicité de techniques selon les terroirs et qu'aujourd'hui, ce sont des techniques appauvries mises en œuvre par une paysannerie elle-même appauvrie sans moyen d'investir. En l'absence d'une politique d'aide à cette paysannerie, la production ne peut augmenter sur les terres déjà mises en culture. Il nous est aussi apparu nécessaire de ne pas faire de l'agriculture comme Monsieur Jourdain faisait de la prose. A l'« agriculture productiviste » avec ses engrais chimiques et ses pesticides que recommande l'administration et à l'« agriculture raisonnée » qui n'est qu'une forme atténuée de la précédente, nous avons préféré l'« agriculture durable » sans engrais chimiques ni pesticides pour des productions biologiques. Cette orientation trouve dans la région d'Andramasina des conditions favorables dans la mesure où, selon nos enquêtes, les utilisateurs d'engrais chimiques sont loin d'être légion.

Il nous apparaît enfin que, dans son ensemble, Madagascar est une exception environnementale. Déjà des riz ont été certifiés bio et les premières exportations vers l'Europe, les Etats-Unis et la Chine ont été autorisées. Avec toutes les terres cultivables mais sans paysans, il existe un potentiel de croissance de qualité. Depuis le coup d'Etat de mars 2009, il y manque malheureusement non seulement une politique agricole réfléchie et soutenant la petite paysannerie, mais aussi le retour à la sécurité intérieure.

Conclusion

Avec les moyens des pays du Nord et les organisations non-gouvernementales qui y ont été créées, la question environnementale a pris une importance internationale et semble bien d'une certaine façon avoir pris la place qu'avaient la Civilisation au 19^e siècle, le Progrès et le Développement au 20^e siècle. Comme si, dans la globalisation, le Nord conservait le rôle d'impulsion qu'il avait du temps de l'impérialisme. Il est

¹²²⁸ Pour le récit détaillé de ces travaux et de la réflexion conséquente, cf. J.-P. Domenichini et M. D. Ramiaramanana, « La démarche du caméléon à Andramasina. Essai d'économie solidaire sur des schèmes anciens », communication prévue à l'Académie Malgache le 30 janvier 2014.

vrai qu'à Madagascar, comme le constatait le regard étranger au moment des reboisements effectués par la Première République, il y a plus de Malgaches qui coupent les arbres que de Malgaches qui en plantent. Et vrai également qu'après et avec le récent coup d'Etat, le syndrome de l'île de Pâques continue à faire des dégâts aggravés aussi par la mondialisation : c'est par containers entiers que le bois de rose – c'est-à-dire le bois de rose *stricto sensu*, l'ébène, le palissandre et autres *Dalbergia* – a été et est exporté vers la Chine.

Reste que, comme le montre mon expérience personnelle, il existe, au regard des devoirs hérités des traditions dans quelques familles, un souci traditionnel de l'environnement sous ses différentes formes, naturelles, sociales et historiques. Concernant plus particulièrement le souci de la préservation de la forêt, son existence est confirmée dans le passé par le refus des différentes royautes et principautés de faire le commerce du bois. Il en fut ainsi notamment de la politique de Ranavalona I^{re} – plusieurs fois rappelée au cours de son règne – de n'autoriser que la vente des bois nécessaires à la réparation des navires en difficulté ayant accosté sur les rives de la Grande Ile. Les reines rappellent constamment au 19^e siècle qu'elles sont les seules maîtresses de la forêt¹²²⁹. Il ne s'agissait pas seulement de préserver une forêt qui était comme une muraille protégeant Antananarivo d'une agression étrangère, car au 18^e siècle, un roi sakalava du Menabe refusait tout aussi bien les propositions qui lui avaient été faites d'exploiter le bois pour l'exporter vers l'Europe. Il s'agissait de préserver une forêt qui est source de vie.

C'est en cela que le pouvoir *andriana* remplissait sa fonction de « maître de la vie » (*tompon'ny aina*). Il lui fallait assurer la vie et les moyens de vivre de la population. Ce fut le souci de Ramanjaka qui, sous le règne de Radama I^{er}, créa à Ambohimanjaka la première école du Vakinisaisaony. Il en fut de même lors de la création du CEG puis du lycée à Andramasina : la famille dota alors les bâtiments des tables-bancs pour les élèves. Pour le lycée, elle vient de le doter d'une bibliothèque. L'environnement dans ses divers aspects fut et reste un souci traditionnel dans une partie de l'ancienne aristocratie malgache.

¹²²⁹ Encore en 1879 (lettre du gouverneur de Mahanoro le 8 Adaoro), Ranavalona II rappelle que « *ny amin'ny ala : tsy misy Tompony afa-tsy izaho irery*. Concernant la forêt, personne d'autre que moi n'en est le *Tompo* ».